

Les trois visages de l'oligarchie municipale



Luc Rouban

Directeur de recherche CNRS

luc.rouban@sciencespo.fr

The results of the French 2026 municipal elections show that the vast majority of elected mayors still come from the middle and upper socio-professional classes, although their profiles vary depending on the size of the municipalities. Neither the political affiliation of the competing slates nor the length of time in office has a significant impact on their social characteristics. Furthermore, there is a recurring social divide between mayors and other members of municipal councils, with the size of the municipal population playing little role. We must therefore speak of the persistence and reproduction of a municipal oligarchy that remains very much alive in 2026. The research, based upon a systematic analysis of official statistical data, shows that the role of mayor operates within three distinct models. The first involves the multitude of small municipalities with fewer than 500 residents - villages where the mayor remains more of a versatile public servant than a political official. The second model is that of medium-sized cities, where prominent figures dominate - both in mainland France and in the overseas territories - and stand out from ordinary municipal councils in local power struggles where the image of the "boss" and the "stronghold" has long shaped the history of these communities. Finally, the third category consists of large cities that operate according to partisan professionalization dynamics that are part of strategies to seize national power.

Dans quelle mesure la démocratie locale s'est-elle ouverte à la diversité sociale ? La question prend d'autant plus d'importance que le regard que les citoyens portent sur la vie politique s'est durci, y compris à l'échelon municipal. La professionnalisation du personnel politique local et sa notabilisation ne sont certes pas nouvelles¹ mais la fracture entre les électeurs, du reste de moins en moins nombreux, et les élus locaux a pris une dimension nouvelle sous la V^e République. L'impuissance politique est dénoncée aussi bien sur le plan local que sur le plan national et même si les maires font encore partie des rares catégories de professionnels en qui les Français ont confiance², il n'en reste pas moins vrai qu'ils sont de plus en plus remis en cause du fait de leurs faibles marges de manœuvres financières, de leur dépendance à l'égard des services de l'État, du rôle prépondérant qu'ont pris les intercommunalités dans la vie quotidienne des habitants et de la complexification de l'environnement juridique.

[1] Le débat est même né dès le XIV^e siècle à mesure que les assemblées locales se raréfient et laissent le pouvoir réel aux conseils municipaux où se réunissent les échevins dont l'extraction sociale se réduit de plus en plus pour créer un véritable patriciat. Luc Rouban, *Quel avenir pour les maires ?* Paris, La Documentation française, 2020. Pour une analyse du phénomène notabiliaire local : Rémi Lefebvre, *Municipales : quels enjeux démocratiques ?* Paris, La Documentation française, 2020.

[2] Selon la vague 17 de février 2026 du Baromètre de la confiance politique du Cevipof, les maires obtiennent la confiance des enquêtés à proportion de 60% alors que celle-ci est tombée à 34% pour les députés, 44% pour les conseillers départementaux et 4% pour les conseillers régionaux. Cevipof, *Baromètre de la confiance politique, 2026*, www.sciencespo.fr/cevipof.

Dans une grande mesure, le discrédit qui touche le personnel politique national s'est reporté sur les édiles municipaux à mesure que les enjeux nationaux pénétraient les débats locaux soit du fait de la politisation et de la polarisation des alternances municipales dans des villes revendiquées par LFI ou le RN, soit du fait des jeux d'alliances qui se forgeaient autour de la construction des listes dans la mise en place de stratégies politiques pour l'élection présidentielle de 2027. Mais cette interaction entre les représentations du pouvoir national et du pouvoir local se trouve aussi renforcée par un même phénomène de fermeture oligarchique de ces deux strates de pouvoir.

Les résultats des élections municipales de 2026 montrent que les maires élus proviennent toujours en grande majorité des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures bien que leur profil varie selon la taille des communes. Ni la couleur politique des listes en compétition ni l'ancienneté dans le mandat ne joue beaucoup sur leurs caractéristiques sociales. Par ailleurs, il existe une fracture sociale récurrente entre les maires et les autres membres des conseils municipaux sans que l'importance de la population communale ne joue vraiment. On doit donc parler de la permanence et de la reproduction d'une oligarchie municipale toujours vivante en 2026.

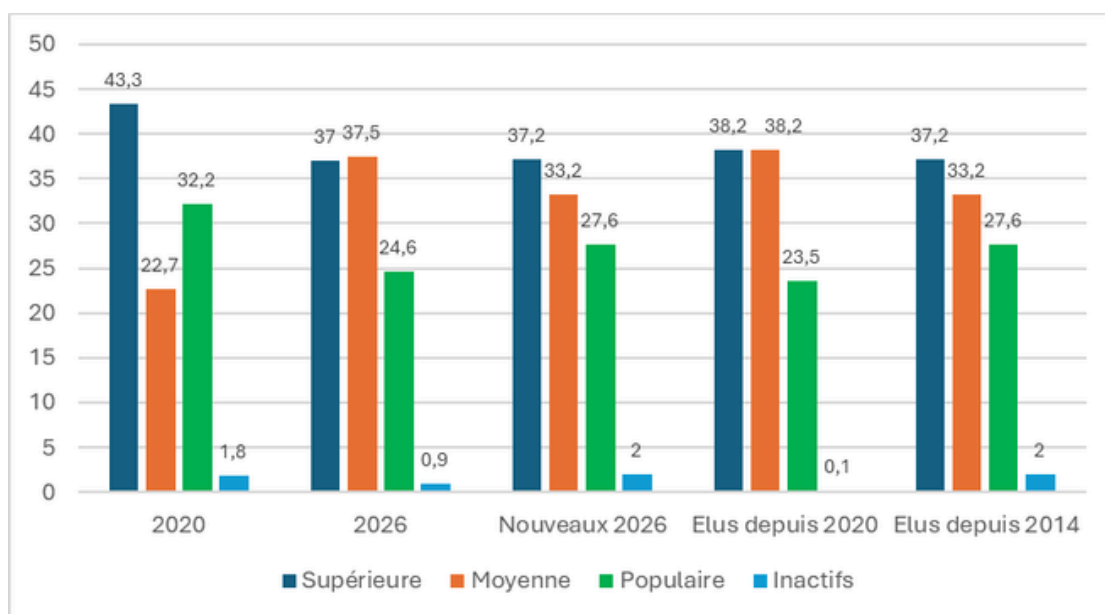
L'enquête s'appuie sur les données officielles du ministère de l'Intérieur (résultats électoraux et Répertoire national des élus) qu'il a fallu préciser et souvent corriger du fait du codage très approximatif des professions ou de l'incomplétude des données. On a recalculé en particulier les situations officiellement définies comme « sans profession déclarée » qui recouvrent dans leur grande majorité celles d'élus « professionnalisés » qui vivent de leurs indemnités depuis plusieurs mandats en ayant abandonné leurs anciennes activités professionnelles. Dans ce cas, les intéressés ont été recodés en catégories moyennes du secteur public. La définition des grilles de lecture sociologiques est donnée en annexe en soulignant que les frontières entre catégories est toujours un peu sujette à caution du fait de l'absence de connaissances précises et du patrimoine et de l'entourage familial des intéressés.

Des communes socialement hiérarchisées

Les élections municipales de 2026 constituent une forme de retour à la normale après les élections de 2020, marquées par un taux d'abstention record dû en grande partie à la pandémie de la Covid-19. Ces élections avaient vu arriver en grandes proportions des maires issus des catégories socioprofessionnelles supérieures et populaires alors que celles de 2026 se caractérisent par un rééquilibrage des catégories moyennes et supérieures comme le montre le graphique 1. Le fait que les maires élus en 2026 aient été élus pour la première fois en 2026 ou bien détiennent leur mandat depuis 2020 ou même depuis 2014 ne change pas grand-chose à la distribution moyenne puisque, dans tous les cas de figure, les maires issus des catégories populaires ne dépassent généralement pas les 25%. Le recrutement social des maires s'avère donc stable au moins dans le moyen terme.

Cette stabilité est également générationnelle. Dans l'ensemble, l'âge moyen des maires a baissé entre 2020 et 2026, passant de 63,6 ans à 59,6 ans, cette différence de quatre points se retrouvant dans toutes les catégories de communes puisqu'on passe ainsi de 64 ans à 60 ans dans les communes de moins de 500 habitants et de 59 à 55 ans dans les communes de 30 000 à 200 000 habitants, l'âge moyen se réduisant légèrement à mesure que la population augmente.

Graphique 1 - Les origines socioprofessionnelles des maires élus en 2020 et 2026 et selon le nombre de leurs mandats depuis 2014 (%)



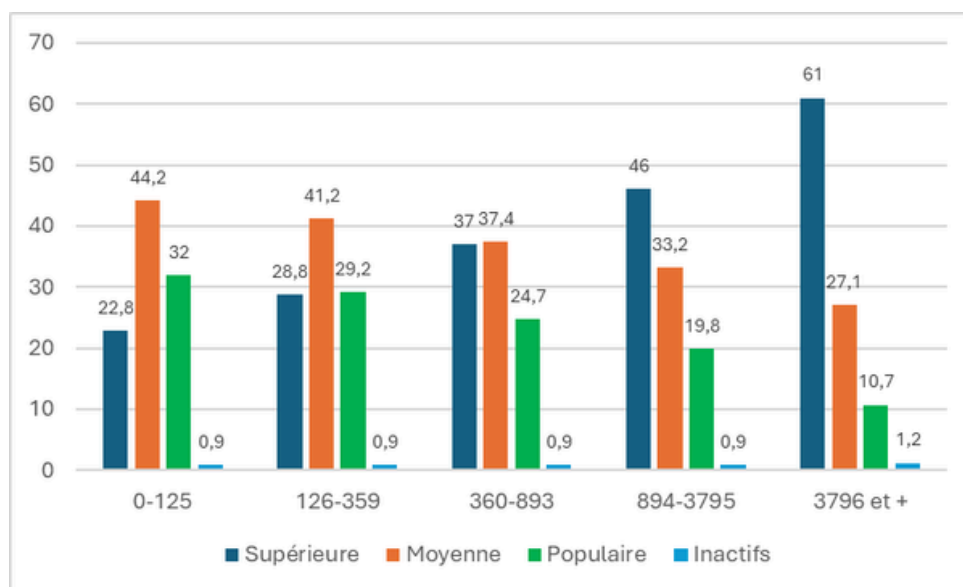
Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

La taille des communes joue un rôle crucial sur la distribution des profils sociaux. Pour ce faire, on peut partir d'une grille de classement des communes définie a priori, qui trouve sa justification désormais moins dans les caractéristiques juridiques de l'élection, puisque les communes de moins de 1 000 habitants organisent leurs élections sur la base de listes paritaires depuis la loi de 2025, que dans les dimensions sociologiques distinguant les villages, les villes moyennes et les grandes villes ou métropoles. On peut également utiliser une procédure statistique de regroupement optimal qui permet de distinguer les seuils réels à partir desquels la distribution des catégories sociales auxquelles appartiennent les maires change de manière substantielle. Ce regroupement permet de distinguer 5 catégories de communes dont les maires ont des profils sociaux sensiblement différents comme le montre le graphique 2. Le seuil de rupture dans la proportion de maires de catégorie supérieure se situe à un niveau assez bas, à partir de 3 800 habitants environ.

Cette analyse est confirmée selon la première grille de lecture car c'est bien à partir de 3 500 habitants que la distribution des profils sociaux change significativement. Par exemple, la proportion de maires partageant un profil socioprofessionnel supérieur ne varie plus trop au-delà de ce seuil : 57,9% entre 3 500 et 9 000 habitants, 63,8% entre 9 000 et 30 000 habitants, 67% entre 30 000 et 200 000 habitants et 63,6% dans les villes de 200 000 habitants et plus.

De manière symétrique, la proportion de maires issus des catégories populaires change brutalement à partir de 3 500 habitants, passant de 19,7% entre 1 000 et 3 500 habitants à 12,1% entre 3 500 et 9 000 habitants et diminuant ensuite : 10,3% entre 9 000 et 30 000 habitants, 4,9% entre 30 000 et 200 000 habitants, puis 9,1% dans les villes de 200 000 habitants ou plus.

Graphique 2 - La distribution des profils sociaux des maires selon la taille des communes (% sur la base du découpage statistique optimal du nombre d'habitants)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

La différenciation sociale entre les maires et les conseillers municipaux

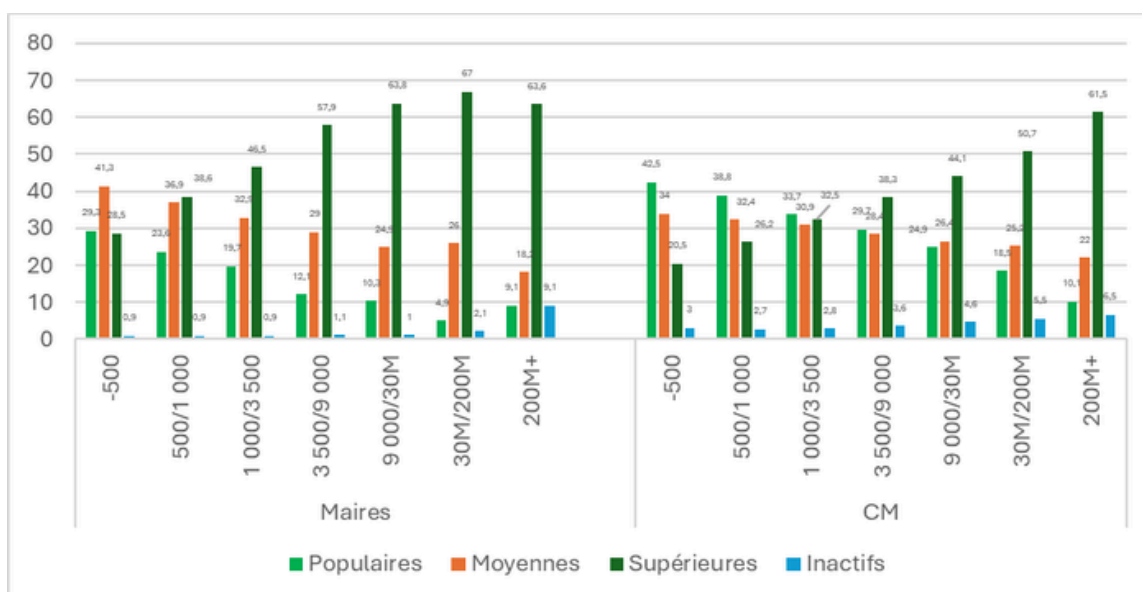
L'accès aux têtes de listes implique des ressources politiques et sociales que n'ont pas tous les colistiers, un tri opéré soit par les partis dans les plus grandes communes, parfois à l'issue de négociations avec les forces politiques partenaires, soit par effet de notabilité dans les plus petites, effet dû soit aux compétences requises pour exercer la fonction de maire dans un environnement juridique et social de plus en plus complexe soit aux capacités de leadership local. La hiérarchisation des fonctions entre le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux se reflète dans la distribution des profils sociaux des uns et des autres. On peut ainsi mesurer la distance sociale séparant les maires élus en 2026 des autres membres des listes dont ils et elles faisaient partie.

Comme on peut le voir sur le graphique 3, la différenciation sociale est plus basse dans les petites communes de moins de 500 habitants, s'affirme fortement à partir de 1 000 habitants puis se réduit un peu dans les communes entre 30 000 et 200 000 habitants et disparaît presque dans les très grandes villes à partir de 200 000 habitants et plus. L'écart, mesuré à partir de la proportion de représentants des catégories supérieures, est le plus élevé dans les communes de taille intermédiaire, entre 3 500 et 30 000 habitants, où il atteint 19 points entre les maires et les membres des conseils municipaux.

Dans les très petites communes, la fonction de maire reste presque bénévole, très sacrificielle, et ne repose pas sur des parcours politiques construits de longue date ou sur un investissement des élites. Elle appelle les bonnes volontés à une gestion de pure proximité où la reconnaissance interpersonnelle joue un rôle essentiel. La différenciation sociale joue surtout dans les proportions relatives de représentants des catégories populaires et moyennes. Tout à l'autre opposé du spectre institutionnel, on trouve les très grandes villes où le mandat de maire est par définition hautement politique et s'insère dans des stratégies nationales fortement encadrées par les partis politiques. Ces derniers mettent au point des équipes professionnelles où la compétence et les ressources sociales des conseillers et surtout des adjoints jouent un rôle central pour appuyer et défendre les orientations du maire. La participation aux conseils municipaux de ces grandes villes constitue une étape d'un cursus politique où se préparent les candidats à la succession.

En revanche, c'est dans les communes de taille moyenne à grande (entre 3 500 et 30 000 habitants environ) que joue à plein la logique de la notabilité, parfois forgée de longue date dans le cadre d'un héritage familial, et que se constituent des fiefs supposant une personnalisation forte du pouvoir municipal, l'autorité venant de l'élection mais aussi d'une incarnation personnelle. On sort et de la logique purement partisane des très grandes villes comme de la logique purement communautaire des villages. On peut se retrouver dans des fiefs hérités mais aussi parfois des fiefs offerts à de jeunes maires prometteurs par des patrons politiques puissants qui dominent les régions ou les départements. C'est dans les communes moyennes et grandes que la différence entre la proportion de maires et de conseillers municipaux issus des catégories populaires est la plus importante car l'accès au conseil ne permet d'accéder qu'à une fonction subordonnée, de nature technique.

Graphique 3 - Le profil social des maires et des conseils municipaux élus en 2026 (%)

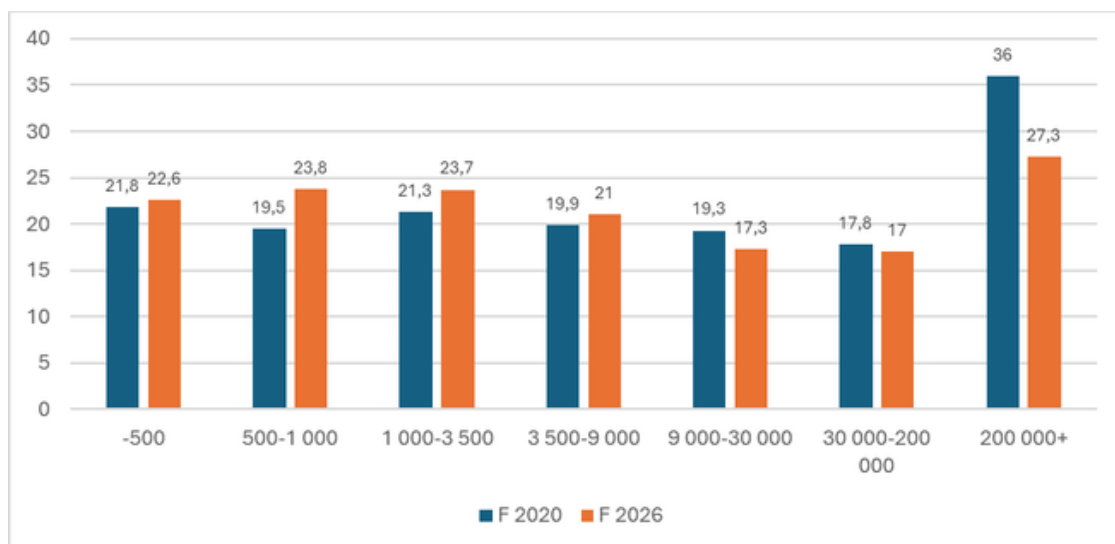


Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

La double exclusion des femmes

La proportion moyenne des femmes élues maires est de 22,8% en 2026 contre 21% en 2020. Une certaine progression peut donc être enregistrée mais seulement dans les communes de moins de 9 000 habitants. Là encore, la taille des communes reste un facteur essentiel, le seuil de rupture se situant en 2026 à 7 851 habitants, seuil en-dessous duquel les femmes constituent en moyenne 23% puis, au-dessus, 17% des maires. Cette proportion remonte à 27% dans les villes de plus de 200 000 habitants mais elle renvoie à la présence de 3 femmes sur 11 maires : Nathalie Appéré à Rennes, Johanna Rolland à Nantes et Catherine Trautmann à Strasbourg. Globalement, l'entrée des femmes dans les fonctions de maire n'est une réalité que dans les petites communes où la professionnalisation politique ne joue pas.

Graphique 4 - Les femmes maires par taille de communes entre 2020 et 2026 (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

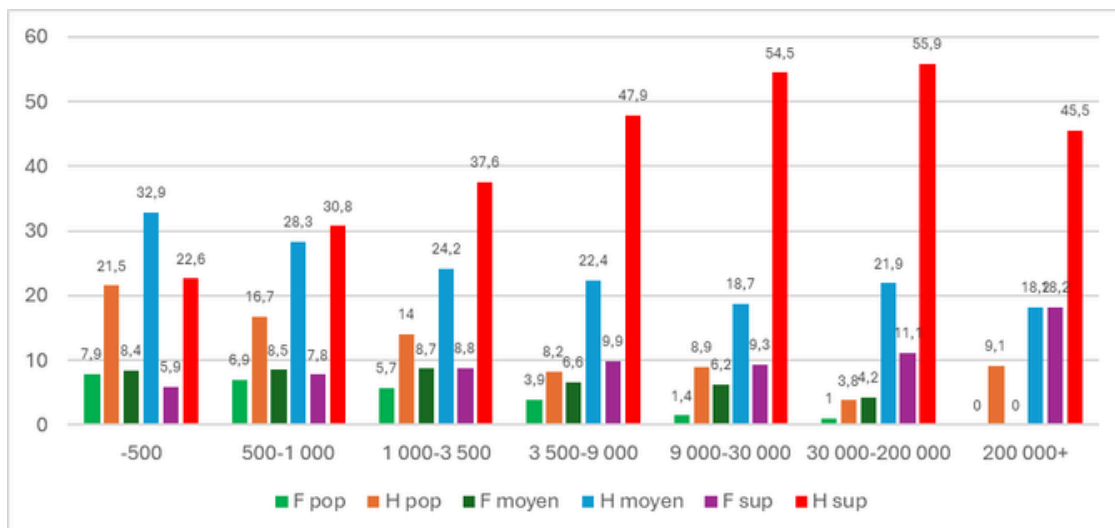
Cela explique le fait, qu'en moyenne, davantage de femmes que d'hommes maires soient issus des catégories populaires (29,8% contre 23,1%), alors que leur situation est plus équilibrée en ce qui concerne les catégories moyennes (36,4% contre 37,8%) et mécaniquement plus défavorable dans les catégories supérieures (31,6% contre 38,6%).

Cependant, cela ne signifie pas que les femmes soient proportionnellement plus nombreuses lorsqu'elles sont issues de listes de gauche radicale. C'est même le contraire. Parmi les maires élus sur ces listes³, 8% sont des femmes contre 22% des maires élus sur des listes socialistes ou écologistes, 18% des maires élus sur des listes du Bloc central, 19% des maires de droite, 15% des maires d'extrême-droite et 22% des maires élus sur des listes régionalistes ou diverses.

[3] L'organisation de ces listes est donnée plus bas, note 6.

Si l'on crée une variable associant le genre et la catégorie socioprofessionnelle, on voit que les femmes comme les hommes subissent le même effet de sélection sociale en fonction de la taille de la commune : plus la commune est grande plus la proportion de catégories populaires diminue, plus celle des catégories supérieures augmente et cela que ce soit pour les femmes comme pour les hommes. Néanmoins, les proportions de départ ne sont pas les mêmes dans chaque catégorie du fait de l'absence plus fréquente des femmes en tête des listes de candidats qui, bien que paritaires, ne sont pas équitables. Deux exclusions se cumulent donc : celle due à la sélection professionnelle des élus dans les grandes communes et celle due à la rareté des femmes placées au premier rang des listes électorales.

Graphique 5 - Le profil social des maires par genre en 2026 (%)

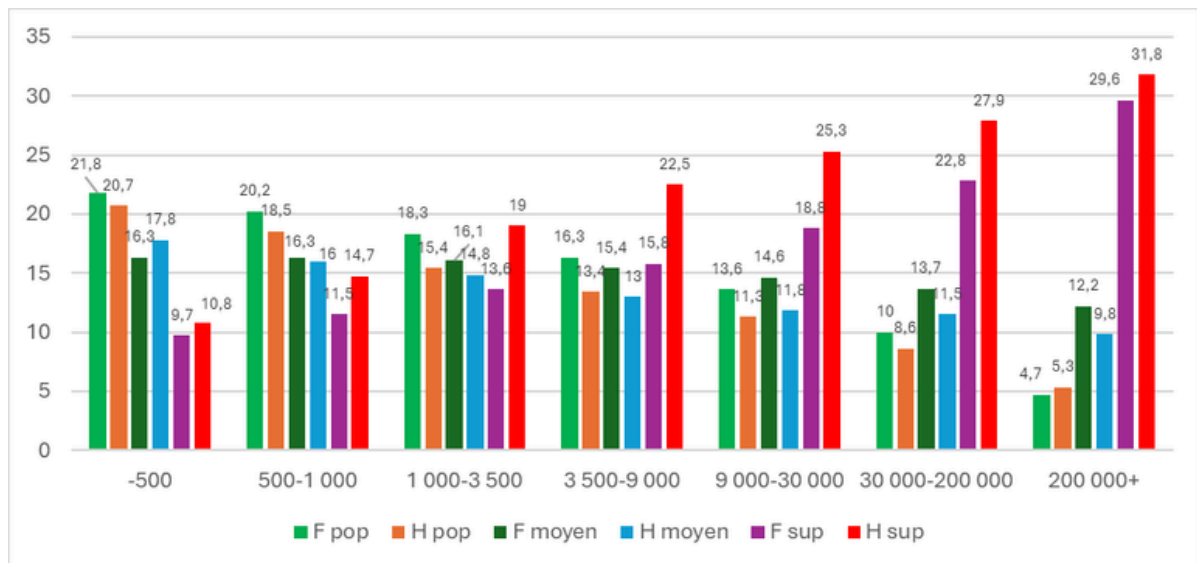


Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

Lecture : F pop/H pop : femmes et hommes de catégories populaires ; F moyen/H moyen : femmes et hommes de catégories moyennes ; F sup/H sup : femmes et hommes de catégories supérieures.

Comme on peut le constater sur le graphique 6, la même situation peut être observée au sein des conseils municipaux bien que les contrastes sociaux entre les femmes et les hommes soient beaucoup moins affirmés. L'écart entre les femmes et les hommes des catégories supérieures se situe autour de sept points dans les communes entre 1 000 et 30 000 habitants et se réduit au-delà.

Graphique 6 - Le profil social des conseillers municipaux en 2026 (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

L'appartenance au secteur public reste un critère de distinction dans le monde de la politique professionnelle

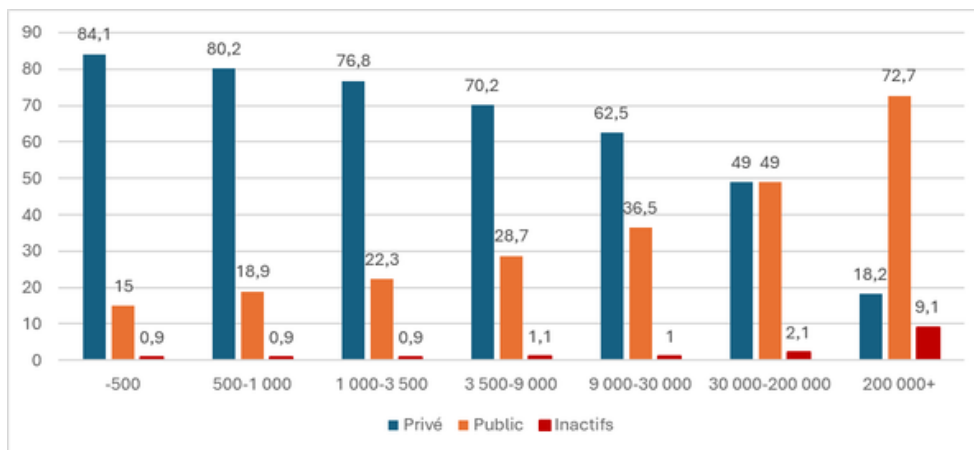
Le rôle du secteur public dans l'organisation et la hiérarchisation des élites politiques a toujours été important en France même s'il s'est amenuisé, notamment depuis 2017, avec l'arrivée de députés issus de la société civile⁴. Les profils des maires comme des conseillers municipaux élus en 2026 permettent de vérifier la corrélation entre l'appartenance au secteur public et l'investissement dans la vie politique.

Comme le montrent les graphiques 7 et 8, cette corrélation joue à deux niveaux. Plus le nombre d'habitants augmente et plus les maires comme les conseillers municipaux proviennent du secteur public, auquel on a affecté les professionnels de la politique dont la proportion progresse également dans les communes de grande taille. Mais si ce phénomène se vérifie dans les deux catégories d'élus, on voit également que la proportion de conseillers municipaux issus du secteur public est toujours en retrait par rapport à celle des maires à partir de 3 500 habitants et ne bouge presque pas jusqu'à 30 000 habitants pour atteindre seulement 29%. En revanche, la proportion de maires venant du secteur public connaît une brusque accélération à partir des communes de 3 500 habitants. Environ un maire sur deux dans les communes de plus de 30 000 habitants provient du secteur public alors que ce n'est le cas que d'un conseiller municipal sur trois.

[4] Étienne Ollion, *Les candidats : novices et professionnels en politique*, Paris, PUF, 2022 ; Luc Rouban, *Le paradoxe du macronisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

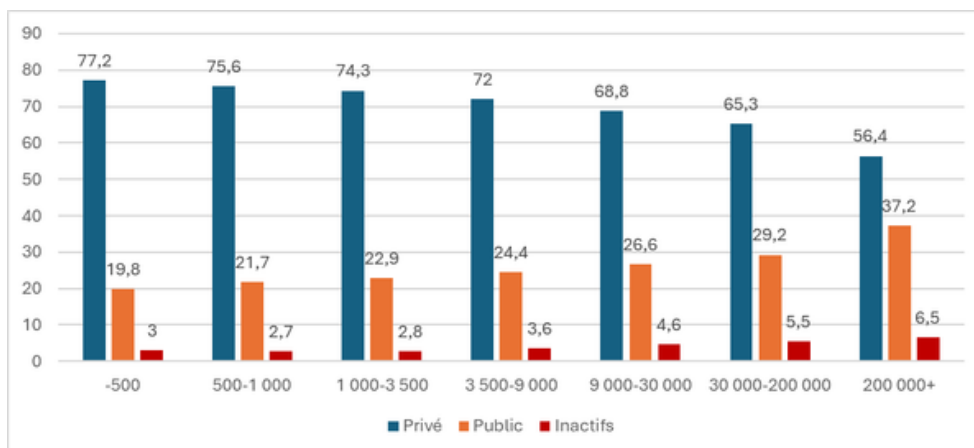
Cette présence plus fréquente des agents publics dans les emplois de maires peut être expliquée par le rôle que joue ce mandat dans des carrières politiques qui se professionnalisent dans les grandes communes et qui sont encore largement investies par des candidats issus de l'enseignement ou du secteur social. Mais elle répond aussi au besoin de disposer d'exécutifs compétents capables de dialoguer avec les services de l'État et en partageant la culture de base. En témoigne le fait que les mécanismes de sélection sociale se surajoutent à l'origine professionnelle des maires. La proportion de cadres de la fonction publique augmente régulièrement, passant de 3,5% dans les communes de moins de 500 habitants à 26,4% dans les communes de 30 000 habitants et plus. En parallèle, la proportion de cadres du secteur privé, qui atteint une proportion maximum de 38,7% dans les communes entre 3 500 et 9 000 habitants, se réduit ensuite pour atteindre 28% dans les communes de 30 000 habitants et plus⁵.

Graphique 7 - Origine par secteur des maires élus en 2026 (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

Graphique 8 - Origine par secteur des conseillers municipaux élus en 2026 (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

[5] On ne prend pas en compte ici les proportions observées dans les villes de 200 000 habitants et plus car elles sont trop peu nombreuses pour fournir des résultats significatifs.

Les orientations politiques ne définissent pas les origines sociales

Les nuances attribuées aux listes par les préfectures correspondent-elles à une sociologie particulière des maires et des conseillers municipaux ? Autrement dit, le profil politique des élus est-il connoté de manière sociale ? On doit ici prendre des précautions méthodologiques car l'analyse doit tenir compte du fait que les nuances ne sont accordées aux listes que dans les communes à partir de 3 500 habitants, et que les listes elles-mêmes sont le produit d'alliances électorales qui ne se réduisent pas aux partis ayant une nuance propre. On a regroupé les listes en six groupes : gauche radicale, gauche socialiste-écologiste, bloc central, droite, extrême-droite, et listes régionalistes ou diverses⁶.

Tableau 1 - Les maires élus en 2026 dans les communes de plus de 3 500 habitants

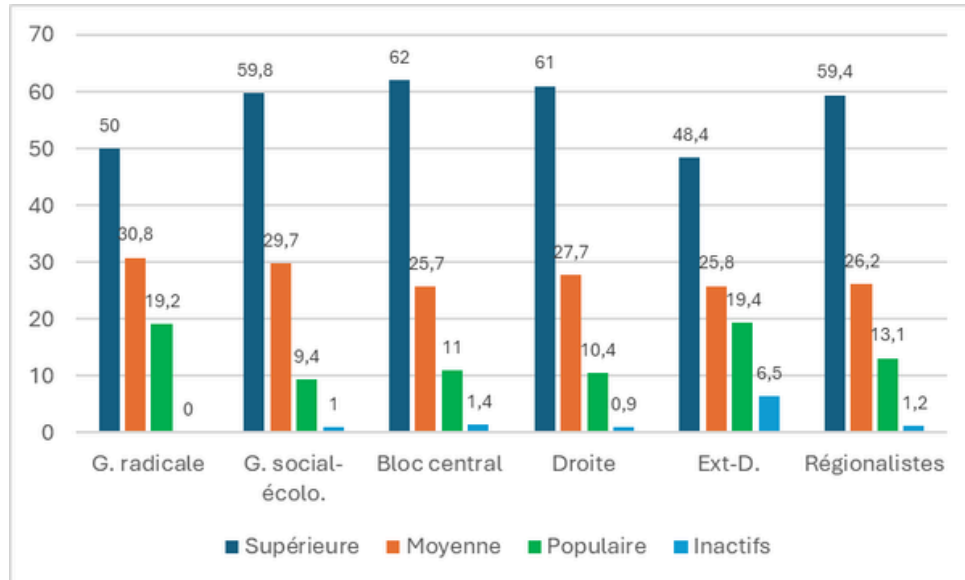
| Groupes de listes | N | % |
|------------------------------|-------|------|
| Gauche radicale | 26 | 0,8 |
| Gauche socialiste-écologiste | 794 | 24 |
| Bloc central | 592 | 17,9 |
| Droite | 1 259 | 38,1 |
| Extrême-droite | 62 | 1,9 |
| Régionalistes, divers | 572 | 17,3 |
| Total | 3 305 | 100 |

Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

L'analyse des profils sociaux montre que le phénomène oligarchique n'épargne personne à part les maires inscrits sur des listes de gauche radicale ou d'extrême-droite et dans la mesure seulement où la proportion de maires issus des catégories supérieures est inférieure de dix points environ à celle que l'on trouve partout ailleurs. En effet, le fait d'avoir été élu sur une liste de gauche socialiste ou écologiste, appartenant au bloc central réunissant Renaissance, Horizons, le MoDem, l'UDI et l'ensemble des « divers centre », voire sur une liste étiquetée de droite ou bien encore régionaliste, ne conduit à aucune variation statistique sensible dans la distribution moyenne des catégories socioprofessionnelles d'origine.

[6] La gauche radicale réunit les listes LCOM, LEXG, LFI. La gauche socialiste-écologiste les listes LSOC, LVEC, LUG, LDVG, LECO. Le bloc central les listes LREN, LMDM, LHOR, LUDI, LUC, LDUC. La droite les listes LLR, LUD, LDVD. L'extrême-droite les listes LDSV, LUDR, LRN, LREC, LUXD, LEXD. Les listes régionalistes les listes LREG et LDIV.

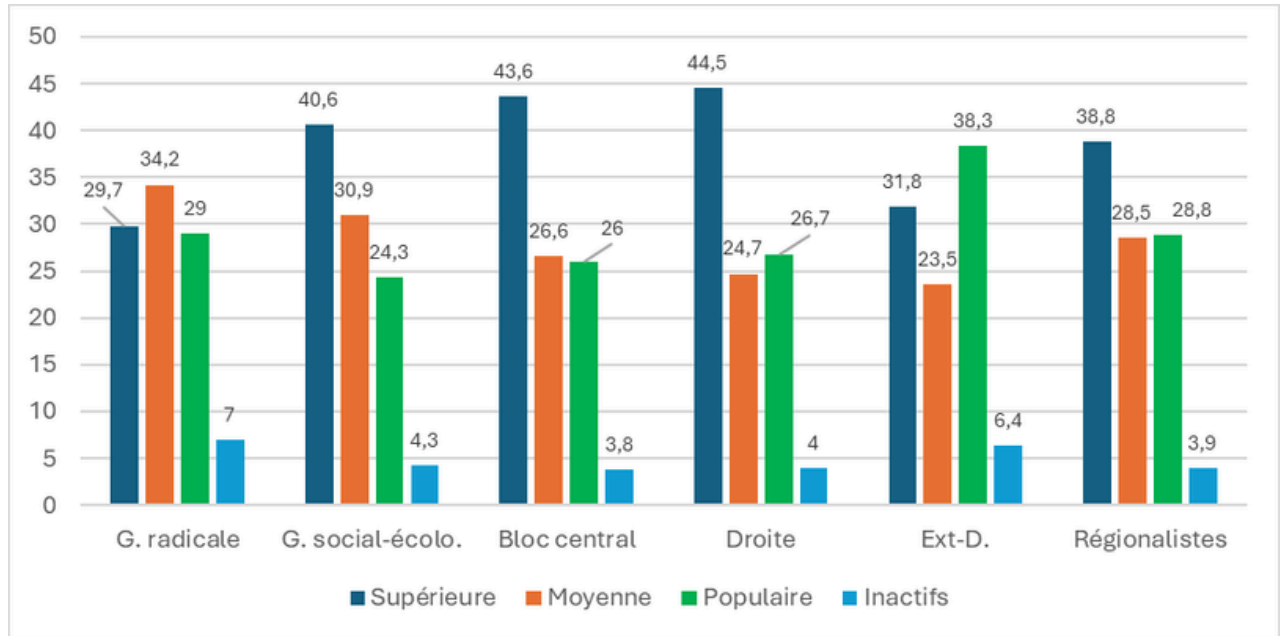
Graphique 9 - Les catégories socioprofessionnelles d'origine des maires élus en 2026 selon l'étiquette de leur liste (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

Le même phénomène peut être observé en ce qui concerne les seuls conseillers municipaux bien qu'ils appartiennent en moyenne moins fréquemment que les maires aux catégories supérieures et bien plus souvent aux catégories populaires. On enregistre cependant des différences entre les conseillers municipaux de gauche radicale et ceux d'extrême-droite dans la mesure où les premiers appartiennent en plus grande proportion aux catégories moyennes que les seconds et moins fréquemment aux catégories populaires : les élus municipaux des listes de gauche radicale proviennent à 24% des catégories moyennes du secteur public contre 9% des élus sur des listes d'extrême-droite, mais à 24% des catégories populaires du secteur privé contre 31% des seconds. L'analyse des catégories supérieures n'est pas non plus sans enseignement. Les élus de gauche radicale proviennent un peu plus des catégories salariées supérieures du public que les élus d'extrême-droite (8% contre 5%), sensiblement moins des professions libérales (2% contre 6%) et à peu près dans une même proportion que les catégories salariées supérieures du secteur privé (20% contre 21%). On retrouve donc ici la sociologie de la gauche radicale, dont les militants sont plus souvent ancrés que les autres dans les fonctions publiques alors que le tropisme « privatif » caractérise toujours l'extrême-droite puisant autant dans les rangs des ouvriers et des employés que des professions libérales.

Graphique 10 - Les catégories socioprofessionnelles d'origine des conseillers municipaux élus en 2026 selon l'étiquette de leur liste (%)

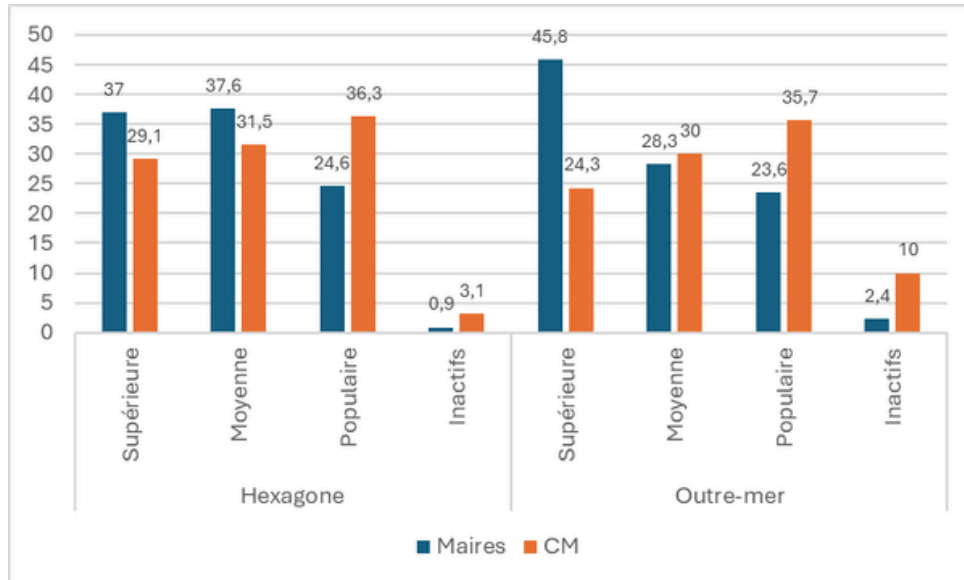


Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

Un phénomène oligarchique plus marqué dans les Outre-mer

Peut-on discerner des différences dans la composition sociale des élus municipaux de l'Hexagone et des Outre-mer ? Les données révèlent que l'oligarchie municipale est davantage marquée dans les Outre-mer qu'en Hexagone. La proportion moyenne de maires issus des catégories supérieures y est non seulement nettement plus importante que celle que l'on trouve dans l'Hexagone (46% contre 37%) mais le différentiel lié à l'origine sociale entre les maires et les conseillers municipaux y est bien plus grand. Il existe ainsi un écart de plus de 20 points entre les proportions de maires et de conseillers municipaux ultramarins issus des catégories supérieures. Si la proportion de maires venant des catégories populaires est à peu près la même en Hexagone et en Outre-mer, celle des maires ultramarins provenant des catégories moyennes est inférieure d'environ 10 points à celle que l'on trouve dans l'Hexagone. En ce qui concerne les conseillers municipaux, la distribution des origines sociales est à peu près similaire en Hexagone et dans les Outre-mer à la différence près que les conseillers ultramarins sont plus fréquemment des inactifs.

Graphique 11 - Les origines sociales des maires et des conseillers municipaux en Hexagone et dans les Outre-mer en 2026 (%)



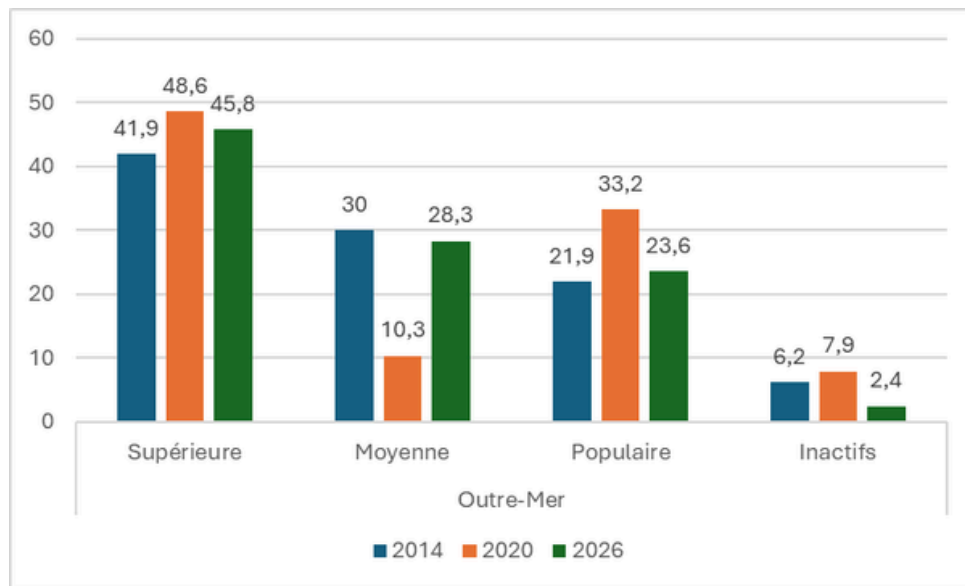
Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

Peut-on observer une évolution dans le temps ? Comme le montre le graphique 12, la comparaison entre les élections de 2014, 2020 et 2026 montre une grande stabilité du recrutement social entre 2014 et 2026, la situation de 2020 restant atypique du fait de la pandémie et de taux d'abstention importants. En revanche, la proportion de femmes maires augmente, certes légèrement, mais régulièrement : 15,7% en 2014, 17,3% en 2020 et 18,9% en 2026. On enregistre également en 2026 un rajeunissement de l'âge moyen des maires ultramarins : 59,7 ans en 2014, 61,1 ans en 2020 mais 56,8 ans en 2026⁷, ce qui reflète un renouvellement partiel du personnel politique. Dans l'ensemble le profil social des maires ultramarins confirme un phénomène oligarchique qu'alimentent la fragmentation de l'électorat, voire le nomadisme électoral comme en Polynésie française, l'affaiblissement des partis politiques traditionnels (notamment en Martinique), le recentrage des débats sur le renforcement des services publics et les problèmes sociaux (comme à La Réunion ou en Guyane) qui appellent à la mairie des gestionnaires et des patrons de coalition pour augmenter l'efficacité de la gouvernance locale⁸.

[7] On donne en annexe la distribution des âges moyens par territoire, les maires les plus âgés en moyenne se trouvant en 2026 en Guadeloupe, Martinique et Nouvelle-Calédonie.

[8] Sur ces sujets, voir notamment les travaux de : Carine David, « 'Liberté, égalité, fraternité' ? Les outre-mer en marge de la république sociale », *Revue de droit sanitaire et social*, 2025, 5, p. 898-906 ; Justin Daniel (dir.), *Les outre-mer à l'épreuve du changement : réalités et perspectives des réformes territoriales*, Paris, L'Harmattan (GRALE), 2011 ; Christiane Rafidinarivo, « Entre nationalisation et régionalisation. Les paradoxes du vote des régions ultra-périphériques européennes françaises », CEVIPOF, *Note de recherche, Élections européennes 2024*, juin 2024, www.sciencespo.fr/cevipof.

Graphique 12 - L'évolution des profils sociaux des maires d'Outre-mer entre 2014 et 2026 (%)



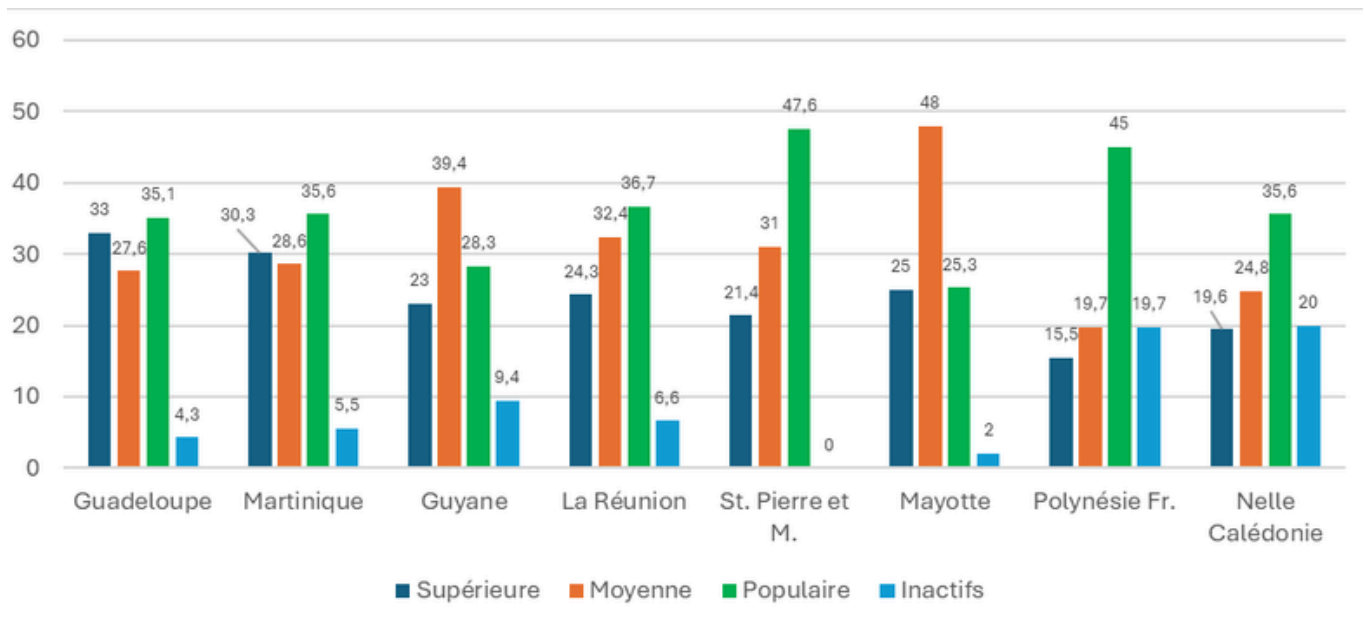
Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

Il reste que les données moyennes concernant les Outre-mer ne prennent pas en considération les variations territoriales importantes qui peuvent distinguer chaque territoire ultramarin de l'autre. Le nombre réduit de communes ultramarines, géographiquement plus étendues que les communes hexagonales, rend les comparaisons difficiles. Si l'on ne retient que les maires issus des catégories supérieures, on voit que leur proportion est la plus élevée en Martinique et à La Réunion (58%), suivies par la Guadeloupe (50%) et la Guyane (41%) bien avant la Polynésie française (38%) et Mayotte (30%)⁹. Statistiquement, la comparaison des structures municipales est plus pertinente si l'on prend l'ensemble des conseillers municipaux, qui doivent être rapportées à la sociologie de chaque département ou DROM¹⁰.

[9] Les deux maires de Saint-Pierre et Miquelon ne proviennent ni l'un ni l'autre des catégories supérieures.

[10] Départements et régions d'outre-mer où les départements et les régions sont remplacés par une collectivité unique. C'est le cas de la Martinique, de la Guyane et de Mayotte. La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut spécifique régi par le titre XIII de la Constitution. Pour mémoire, Wallis et Futuna n'ont pas de communes mais trois royaumes, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne sont pas concernées par les élections municipales étant dotées de statuts spéciaux.

Graphique 13 - La provenance sociale des conseillers municipaux ultramarins par territoire en 2026 (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

Conclusion : les multiples visages du pouvoir municipal

Comme on peut le constater, l'idée d'une démocratie locale unifiée, ouvrant un espace citoyen, que l'on pourrait opposer à une démocratie nationale oligarchique en crise n'est pas pertinente. La catégorie « municipale » est plurielle et l'oligarchie locale est une réalité. Les fonctions de maire s'insèrent dans des contextes institutionnels et sociaux très fracturés où l'on peut distinguer trois modèles. Le premier est celui de la multitude de petites communes de moins de 500 habitants, villages où le maire reste la figure de l'agent public polyvalent plus que de l'élu politique. Le second est celui des villes moyennes où les figures de notables s'imposent, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer, et se différencient du commun des conseils municipaux dans des jeux de pouvoirs locaux où l'image du patron et du fief s'impose dans l'histoire des communes. Enfin, le troisième est celui des grandes villes qui obéissent à des logiques de professionnalisation partisane qui s'insèrent dans des stratégies de conquête du pouvoir national. Il demeure que, sur le long terme, l'ouverture sociale des fonctions de maire ne s'est pas réalisée ni leur diversification de genre. Et l'accès aux fonctions de maire reste toujours un processus d'incarnation du pouvoir, fortement personnalisé, qui ne répond peut-être plus aux attentes de participation et d'intervention directe des citoyens dans la vie locale.

ANNEXE I

L'âge moyen des maires ultramarins entre 2014 et 2026

| | 2014 | 2020 | 2026 |
|--------------------------|------|------|------|
| Guadeloupe | 61,7 | 64,2 | 61,2 |
| Martinique | 65 | 65,2 | 59,9 |
| Saint Pierre et Miquelon | 59 | 52,5 | 53,5 |
| Guyane | 55 | 59,7 | 54 |
| La Réunion | 62,8 | 57,2 | 53 |
| Mayotte | 50 | 50,9 | 52,1 |
| Polynésie Française | 57,8 | 63 | 55,2 |
| Nouvelle Calédonie | 60,4 | 61,2 | 58,4 |

Source : Luc Rouban, CEVIPOF, 2026

ANNEXE II

L'organisation des catégories socioprofessionnelles

Les différentes catégories socioprofessionnelles ont été réunies en quatre catégories à partir de la nomenclature adoptée par le ministère de l'Intérieur.

Les inactifs comprennent : les élèves et les étudiants, les sans profession de moins de 60 ans, les sans profession de plus de 60 ans.

Les catégories populaires comprennent : les agriculteurs sur petite exploitation, les artisans, les commerçants, les employés des fonctions publiques, les policiers et militaires, les employés administratifs des entreprises, les employés de commerce, le personnel de service aux particuliers, les ouvriers qualifiés de l'industrie, les ouvriers qualifiés de l'artisanat, les chauffeurs, les ouvriers qualifiés de la manutention, les ouvriers spécialisés de l'industrie, les ouvriers spécialisés de l'artisanat, les ouvriers agricoles, les anciens employés, les anciens ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Les catégories moyennes comprennent : Les agriculteurs sur moyenne et grande exploitation, les professeurs et membres des professions scientifiques, les instituteurs et assimilés, les professions intermédiaires de la santé et du social, le clergé, les professions intermédiaires des fonctions publiques, les professions intermédiaires des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les anciens agriculteurs exploitants, les anciens artisans et chefs d'entreprise, les anciennes professions intermédiaires, les entourages politiques et les maires sortant sans profession déclarée (ces deux dernières catégories ayant été codées par l'auteur).

Les catégories supérieures comprennent : les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, les professions libérales, les cadres des fonctions publiques, les professions de l'information et des arts, les cadres administratifs des entreprises, les ingénieurs des entreprises, les anciens cadres.

Direction de publication : Anne Muxel
Édition : Florent Parmentier
Révision éditoriale et mise en forme : Marilyn Augé
Infographie : Flora Chanvril
Communication et contact presse : Katia Jouffre Lafargue

Pour citer la note :
 ROUBAN (Luc), « Les trois visages de l'oligarchie municipale », *Note de recherche du CEVIPOF*, Collection Municipales 2026, n°10, mai 2026, 16 p.
 © CEVIPOF, 2026 Luc Rouban